

Commune d'Arthonnay

Compte rendu du conseil municipal en date du 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josine – maire
Présents : Mme ROUSSEAU Noémie, LOMBARD Emilie, Mrs LEONARD Jean Claude, VERITA Jean Luc, CHATELAIN Jean Pierre, CERVEAU Gilles, LEJAY Jacky, BOSVIEUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme ROUSSEAU Noémie

Après avoir entendu le compte rendu du 22 mai 2017, le conseil l'adopte à l'unanimité

Délibération pour le choix de l'entreprise pour l'entretien de voirie 2017 :

Après discussion sur les trois devis reçus, l'entreprise COLAS est retenue pour un montant de 5 424 € ttc – les travaux sont commandés pour début septembre.

Délibération pour la révision libre des attributions de compensation :

Lors du transfert de la compétence scolaire, la participation voyage avait été incluse dans le montant des charges transférées. Les communes n'étant pas toutes identiques concernant les participations aux voyages scolaires, il a été décidé, lors de la réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées, de rembourser aux communes concernées la moyenne des sommes (voyage) prise en compte, à savoir pour Arthonnay 94 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération pour la participation financière ou non de la commune aux parents pour la cantine scolaire des enfants scolarisés à Cruzy :

Les années précédentes, la commune participait à hauteur de 200 € par enfant pour la cantine scolaire de l'école de Cruzy-le-Chatel ; lors du transfert de charges, la CLECT décide de ne prendre en compte, dans les attributions de compensation, que 100 € par enfant (décision prise pour deux ans). Mme Le Maire propose de participer financièrement au repas de la cantine pour les familles qui paient plus qu'auparavant. Actuellement le tarif est fixé sur le quotient familial.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette proposition, la somme pour chaque famille sera déterminée lors d'un prochain conseil à l'appui du nombre de repas pris dans l'année scolaire et suivant le tarif payé par la famille vis-à-vis du tarif de la cantine de l'année dernière.

14 Juillet 2017 :

Cette année l'Arthonnaysienne ne souhaite pas prendre en charge le repas.

Après discussion, il est décidé de proposer aux habitants un diner « tiré du sac » à partager ensemble ; l'apéritif et les boissons seront offerts par la commune.

Un concours de desserts sera organisé.

Distribution des brioches aux personnes de + de 70 ans, le matin du 14 juillet

Début de l'après-midi convivial à 16 heures, pour les traditionnelles activités : tombola, tir à la carabine, jeux de fléchettes, jeux de quilles etc.....

L'info sera distribuée dans les boites aux lettres, et diffusée par mail aux résidences secondaires

Divers :

- Relevé des compteurs d'eau – mardi 11 et jeudi 13 juillet 2017
- L'AST remercie la commune pour la subvention allouée lors de la course cycliste du mois de mai
- L'ARTHONNAYSIENNE remercie la commune pour la subvention allouée, et nous informe de leur don de 10 000 € à la Fondation du Patrimoine pour l'Eglise St Valentin
- Le Chemin des Peintres est annulé
- Proposition d'un tombereau pour décorer le village : après discussion, le conseil municipal remercie le donateur de sa proposition, mais n'a pas de place pour le mettre.

Séance levée à 22 heures

Le Maire

J ROUSSEAU